



**A Montreuil, Le 20 septembre 2017**

Ministère de la Justice  
Madame Nicole BELLOUBET  
13 Place Vendôme  
75001 PARIS

Madame la Ministre,

Permettez-moi de solliciter votre bienveillance dans le cadre d'une procédure judiciaire qui touche individuellement l'administrateur de notre Fédération, mais aussi indirectement l'ensemble des salariés de nos champs professionnels.

En effet, dans les dernières périodes de plus en plus de syndicalistes, notamment de la CGT, se voient condamnés de façon disproportionnée et arbitraire. Le sentiment que s'installe peu à peu dans notre pays « une justice à deux vitesses ».

Début 2014, notre commission exécutive de la Fédération CGT construction bois et ameublement (FNSCBA), avait pris la décision d'organiser le 24 avril 2014 une action collective de sensibilisation au siège de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) rue de la Pérouse à Paris.

L'objet de cette journée était de porter auprès des représentants des employeurs, les problématiques de reconnaissance de la pénibilité et de conditions de travail de nos professions.

A la suite de laquelle, une plainte a été déposée par la FFB à l'encontre de M. Philippe Christmann, administrateur de notre Fédération, qui se retrouve depuis, accusé en son nom propre de dégradation commise en réunion (pour jet de confettis et peinture à l'eau).

Un jugement condamnant Philippe Christmann a été rendu par le TGI de Paris en date du 16 décembre 2016.

Madame le procureur général de la république, estimant cette condamnation pas assez sévère, a souhaité interjeter appel de ce jugement.

Le procès en appel doit donc avoir lieu le 16 octobre prochain devant la 10<sup>ème</sup> chambre correctionnelle de Paris.

Madame la Ministre, nous avons dans nos professions le triste record des morts au travail, en moyenne un mort par jour travaillé et un accident de travail toutes les 5 minutes conduisant bien souvent à des incapacités permanentes (30 à 35000 invalides par an dont 30% qui finissent

au RSA), sans compter les 70% de travailleurs contraints et forcés d'abandonner leurs métiers par usure physique bien avant d'avoir l'âge légal d'un départ à la retraite.

Vous pouvez comprendre que face à ce dramatique constat, le traitement que l'on fait subir à Monsieur Philippe Christmann au regard de la responsabilité des employeurs peut laisser le goût amer d'une justice de deux poids, deux mesures.

J'espère que vous porterez une attention particulière à ce dossier qui, je tiens encore à le souligner, touche sur le fond, des centaines de milliers de salariés.

En mon nom et celui de mes camarades de la Direction Fédérale de la CGT CBA, je vous présente, Madame la Ministre, mes plus sincères et respectueux sentiments.

Serge PLECHOT  
Secrétaire Général



**FNSCBA CGT**

**Fédération Nationale des Salariés de la Construction – Bois – Ameublement**

Case 413 – 263 rue de Paris 93514 MONTREUIL Cedex – Tel : 01 55 82 85 02/Fax : 01 48 59 10 37 – CCP4115-22 M Paris

Boîte aux lettres (e-mail) : [construction@cgt.fr](mailto:construction@cgt.fr) – Site internet : [www.construction.cgt.fr](http://www.construction.cgt.fr)